

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 15 mars 2021

Délibération n° 2021-0499

commission principale: éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet: La Biennale de la danse - Attribution de subvention à l'association les Festivals internationaux de Lyon

et Rhône-Alpes - Edition 2021

service : Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150 Date de convocation du Conseil : vendredi 26 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : jeudi 18 mars 2021

Présents: M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtzoff.

Conseil du 15 mars 2021

Délibération n° 2021-0499

commission principale: éducation, culture, patrimoine et sport

objet : La Biennale de la danse - Attribution de subvention à l'association les Festivals internationaux

de Lyon et Rhône-Alpes - Edition 2021

service: Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association la Biennale de Lyon a pour objet la création et l'organisation de la Biennale de la danse et de la Biennale d'art contemporain. La Biennale de Lyon, tout en travaillant à maintenir l'existence et la visibilité de l'entité festivalière Biennale de Lyon, s'intègre à la construction de 2 pôles artistiques dans les domaines respectifs de la danse et de l'art contemporain.

À cet effet, elle développe des synergies avec la Maison de la danse d'une part, et le Musée d'Art Contemporain de Lyon d'autre part, qui sont définies dans des conventions de partenariat passées entre l'association et chacun des 2 établissements.

Présidée par François Bordry depuis 2019, qui a succédé à Bernard Faivre-d'Arcier qui la présidait depuis 2004, l'association est codirigée par Dominique Hervieu, directrice artistique danse et directrice de la Maison de la danse, et Isabelle Bertolotti, directrice artistique art contemporain et directrice du Musée d'Art Contemporain de Lyon. Elles sont assistées d'Yves Robert, directeur délégué.

Depuis 2018, les 2 évènements visent à développer une plus grande cohérence de projet entre chaque biennale et chaque "maison mère", Maison de la danse d'une part et Musée d'Art Contemporain d'autre part, en s'appuyant sur des objectifs partagés et complémentaires et en mutualisant certaines de leurs équipes métiers (production, service des publics, communication, etc.). L'objectif est, à terme, de développer une logique de pôles artistiques sur chacune des 2 disciplines.

Au même titre que le Festival Lumière et les Nuits de Fourvière, la Métropole de Lyon soutient les biennales de la danse et d'art contemporain en ce qu'elles s'inscrivent dans la politique culturelle de la collectivité en contribuant à la vitalité culturelle du territoire, en développant différentes actions de médiation visant à toucher des publics plus éloignés de leur offre et en participant à l'irrigation culturelle du territoire métropolitain.

La présente délibération porte sur le soutien de la Métropole à l'édition 2021 de la Biennale de la danse.

I - Présentation de la Biennale de la danse

La Biennale de la danse, créée en 1984 par Guy Darmet, est dirigée artistiquement par Dominique Hervieu depuis 2012. Cette biennale est l'événement français dédié à la création chorégraphique le plus important, suivi du festival de Montpellier.

Elle se déroule en moyenne sur 20 jours en septembre.

Elle s'articule autour de plusieurs axes, qui s'inscrivent en cohérence avec les politiques publiques de la Métropole : une programmation valorisant la création contemporaine la plus pointue en direction du grand public comme des professionnels (environ 55 œuvres proposées par édition), des actions de lien social et d'implication de la population (défilé, rencontres avec le public, pratiques amateurs), d'ancrage et d'équilibre territorial.

1° - Programmation et fréquentation

La ligne éditoriale de la Biennale de la danse vise à concilier une identité à la fois populaire et expérimentale.

En 20 jours de festival, elle accueille en moyenne 100 000 festivaliers et rencontre à chaque édition un public à la fois de plus en plus nombreux et plus diversifié par un important travail en direction des publics (scolaires, publics dits éloignés ou empêchés, personnes en insertion sociale ou professionnelle, etc.).

Elle programme en moyenne 55 œuvres par édition, dont une quarantaine présentée en salles, pour environ 200 représentations (dont 150 dans la Métropole), présentées par une quarantaine de compagnies nationales et internationales. Elle présente en général une vingtaine de créations ou premières françaises.

Le taux de fréquentation des spectacles est généralement de 90 %.

La Biennale se déploie dans près de 45 villes et 75 lieux partenaires en Région Auvergne-Rhône-Alpes, dont 40 lieux de la Métropole dans une vingtaine de communes (en 2018 : Bron, Caluire et Cuire, Charbonnières les Bains, Corbas, Craponne, Décines Charpieu, Feyzin, Givors, Irigny, Lyon, Oullins, Pierre Bénite, Saint Fons, Saint Priest, Saint Genis Laval, Tassin la Demi Lune, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne).

2° - La fabrique de l'amateur

La part dédiée aux amateurs est principalement incarnée par le défilé, événement emblématique de la biennale se déroulant dans l'espace public.

Après s'être exceptionnellement déroulé au stade de Gerland en 2016, le défilé a retrouvé la Presqu'île en 2018.

La manifestation réunit à chaque édition 12 groupes régionaux encadrés chacun par une compagnie du territoire, une compagnie invitée en ouverture et un final place Bellecour proposant un spectacle et invitant le public à participer par un chant ou une chorégraphie.

Le défilé mobilise en général près de 4 000 participants amateurs dont 3 300 défilants, encadrés par 250 artistes. Répétitions et ateliers représentent près de 10 000 heures de pratique artistique avec les amateurs. Vingt-cinq pour cent des participants sont issus des quartiers en politique de la ville ou en parcours d'insertion.

Selon les éditions, d'autres formats peuvent être proposés aux amateurs : spectacles de chorégraphes professionnels conçus avec des amateurs, cours de danse au centre commercial de la Part-Dieu ou dans l'espace public, etc.

3° - La fabrique des regards

À travers des rencontres avec les artistes, la "fabrique des regards" a pour objectif de permettre à tous d'accéder au sens de la création actuelle. La Biennale propose plus de 150 rendez-vous à chaque édition (rencontres en bord de scène, résidences ouvertes, projections, séminaire, journée d'étude, etc.) qui permettent en moyenne à plus de 16 500 personnes de mieux comprendre les enjeux de l'art chorégraphique.

4° - Rayonnement et retombées économiques

L'objectif pour la Biennale est de maintenir une présence forte des programmateurs et directeurs français et étrangers, notamment pendant le focus danse, temps fort dédié aux professionnels, qui met en visibilité le travail des compagnies françaises, en partenariat avec l'Office national de la diffusion artistique (ONDA) et l'Institut français. Depuis 2018, grâce au pôle européen de création, label porté par la Maison de la danse, la biennale a mis en place une plateforme européenne en partenariat avec les théâtres de Liège, Porto et le Festival Grec de Barcelone. Ce focus réunit en moyenne plus de 900 professionnels, issus d'une quarantaine de pays

Outre ses 25 collaborateurs permanents, la Biennale salarie en moyenne pendant la période de l'événement 85 non-permanents, représentant 75 000 heures de travail, qui génèrent environ 1,4 M€ de revenus nets. Elle génère également un chiffre d'affaires de 2,5 M€ auprès de 500 fournisseurs et prestataires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Les retombées indirectes induites sont estimées entre 11 et 14,5 M€ (coefficient de 1,5 à 2 sur le budget du festival).

II - Biennale de la danse 2021

La crise sanitaire, qui impacte très durement le secteur culturel depuis mars 2020, a entraîné l'annulation d'une grande partie des événements culturels 2020, dont la 19ème édition de la Biennale de la danse. Elle devait avoir lieu du 10 au 27 septembre 2020, et devrait se dérouler du 26 mai au 16 juin 2021, si les conditions sanitaires le permettent.

1° - Programmation

Cette édition mettra à l'honneur la vitalité et la diversité de la création du continent africain, en lien étroit avec l'Institut français (labellisé saison Africa 2020 avec 300 000 € de subvention) : une invitation à regarder et comprendre le monde d'un point de vue africain, avec des artistes tels que Qudus Onikeku, Serge Aimé Coulibaly, Grégory Maqoma, Kyle Abraham, Nacera Belaza, Robin Orlyn, mêlant aussi bien création avec leurs compagnies, qu'avec des danseurs lyonnais préprofessionnels ou amateurs. Elle célèbrera également la jeune scène artistique internationale.

Elle présentera 22 créations ou premières françaises, qui auraient dû voir le jour à la biennale originelle de septembre. Les chorégraphes invités sont issus de 20 pays différents, reconnus ou émergents, tels qu'Angelin Preljocaj, Yoann Bourgeois, François Chaignaud, Dimitris Papaioannou ou Marlène Monteiro Freitas.

La Biennale de la danse s'associe pour la première fois aux Nuits de Fourvière, avec la coproduction de 2 spectacles : Alarm Clock, qui met en scène la chanteuse Camille et le chœur sud-africain Phuphuma Love Minus sur une chorégraphie de Robyn Orlin et qui sera le spectacle d'ouverture conjoint des 2 festivals, le 27 mai au Grand théâtre de Fourvière, et la nouvelle création de Josef Nadj.

La 13ème édition du défilé aura lieu le 30 mai 2021 et sera l'un des temps forts de la saison Africa 2020. Chaque groupe accueille un artiste d'un pays d'Afrique en résidence sur son territoire afin de nouer une collaboration dans les domaines de la musique, de la danse, du char ou des costumes. L'ouverture du défilé est cette année confiée aux Grandes Personnes, compagnie de théâtre de rue installée à Aubervilliers (93) et internationalement reconnue, qui va construire avec des jeunes issus de quartiers prioritaires des marionnettes géantes permettant aux participants de fabriquer puis de manipuler leurs personnages. La chanteuse malienne Fatoumata Diawara ouvrira le défilé accompagnée de marionnettes géantes du Burkina Faso, d'Afrique du Sud, du Mozambique, de Madagascar et de Lyon. Le final sera chorégraphié par le nigérian Qudus Onikeku avec une création unique interprétée par de jeunes danseurs nigérians et 30 danseurs hip-hop de la Métropole. Fatoumata Diawara et Germaine Acogny, danseuse et chorégraphe sénégalaise, seront les 2 marraines d'exception de ce défilé.

La plateforme européenne du focus danse dédiée aux programmateurs français et internationaux, sera reconduite les 9 et 10 juin aux Subsistances (SUBS), avec 7 chorégraphes émergents, européens et régionaux, et une artiste africaine invitée en partenariat avec le Centre chorégraphique national de Rillieux la Pape. Ce rendez-vous sera également numérique pour faire face à la crise sanitaire et permettre au plus grand nombre de programmateurs étrangers de participer à ce rendez-vous. En plus des partenaires historiques du focus tels que l'ONDA, l'Institut français, la direction générale de la création artistique (DGCA - ministère de la culture), le Centre national de la danse, le Centre chorégraphique national de Rillieux la Pape et le pôle européen de création, la biennale noue pour la première fois un partenariat avec la société des auteurs et compositeurs dramatique (SACD), autour d'une rencontre professionnelle portant notamment sur la question des droits d'auteurs.

Du 8 au 16 juin, le site Fagor-Brandt sera pour la 1ère fois investi par la Biennale de la danse afin d'y créer un nouvel espace d'art, d'échanges et de dialogues dédié à la jeunesse du XXIe siècle. Une dizaine d'artistes iront à la rencontre de la jeunesse lyonnaise pour explorer ensemble de nouveaux imaginaires et de nouvelles expériences sensibles, souvent pluridisciplinaires, en collectif et près du terrain. La jeunesse africaine sera aussi très impliquée grâce à la présence des compagnies africaines dans la programmation et celle de la diaspora lyonnaise. Les artistes imagineront et réaliseront des projets artistiques avec et pour les jeunes : performances, installations, master-class, ateliers de pratique, débats, expériences communes festives ou numériques, etc. Le site Fagor-Brandt sera un lieu de partage, favorisant les interactions entre artistes de nationalités différentes, publics diversifiés, amateurs éclairés ou débutants, étudiants scolaires, professionnels, curieux, etc. L'ensemble de la programmation et des propositions présentés sur le site Fagor-Brandt sera libre d'accès.

2° - Budget prévisionnel et plan de financement

La crise sanitaire crée un état d'incertitude qui impacte lourdement la filière culturelle sur plusieurs années.

Afin de ne pas mettre en danger la pérennité de l'événement, l'ensemble des partenaires publics s'est engagé sur un principe de versement de l'intégralité de la subvention sur un exercice (en 2020 pour la Métropole

et l'État, en 2021 pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes) et d'une subvention réduite d'environ 30 % sur un autre exercice (en 2020 pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en 2021 pour la Métropole et l'État).

Ce soutien vise, d'une part, à permettre à l'association de faire face aux charges de structure et aux frais déjà engagés en 2020 (fournisseurs, salaires, contrats artistes, communication, billetterie, etc.) et, d'autre part, à supporter les charges supplémentaires induites par le report de la manifestation et une baisse prévisionnelle des recettes de billetterie, ainsi qu'à anticiper partiellement une baisse prévisionnelle de recettes propres de la Biennale d'art contemporain en 2022.

Pour la Métropole, ce soutien se traduit en 2021 par l'attribution d'une subvention de 1 698 038 € (-723 026 € par rapport à 2020).

Ainsi, grâce à ces engagements des différents financeurs publics pour les années 2020 et 2021 et avec le maintien des financements habituels pour la Biennale d'art contemporain en 2022, la situation financière de l'association la Biennale de Lyon pourrait être équilibrée sur 3 années selon les budgets prévisionnels ci-dessous.

Produits	2020	2021	2022
Métropole	2 421 064	1 698 038	2 368 048
Métropole (sécurité défilé, délibéré en 2020)	50 000	28 539	-
direction régionale des affaires culturelles (DRAC) / commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)	412 600	507 804	1 405 628
Région Auvergne-Rhône-Alpes	507 020	753 000	753 000
subventions affectées / autres aides publiques		50 000	42 000
autres aides publiques		46 900	637 481
mécénat / ressources propres commerciales	455 057	759 685	2 565 000
produits financier et exceptionnels	79 114	-	20 000
billetterie et médiation	-	455 440	1 100 557
apports lieux et partenaires culturels	-	10 900	150 000
aides publiques à l'artistique - danse / Véduta	-	319 360	46 500
aides privées à l'artistique - danse / Véduta	-	31 516	10 000
transferts de charges artistiques	-	-	15 000
produits sur exercice antérieurs	20 000	-	-
Total produits	3 944 855	4 661 182	9 113 214
Total produits des 3 exercices	17 719 251		

Charges	2020	2021	2022
charges de personnel	1 653 797	1 661 303	1 715 588
fonctionnement des services	578 398	531 353	599 480
charges artistiques et techniques	286 900	1 405 218	2 195 000
reversement co-réalisation	-	21 000	-
artistique et technique projets amateurs	430 625	853 103	290 400
locaux pour activités	780	82 500	1 726 142
développement et accueil des publics	63 103	243 165	874 000
communication	117 743	826 285	1 051 700
mécénat et partenariats privés	3 100	164 568	344 000
Total charges	3 134 446	5 788 495	8 796 310
Total charges des 3 exercices	17 719 251		

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer à l'association les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 698 038 € pour l'organisation de la Biennale de la danse pour l'année 2021.

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 698 038 € au profit de l'association les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes pour l'édition 2021 de la Biennale de la danse,
- b) la convention à passer entre la Métropole et l'association les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.
- 2° Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.
- **3° La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 1 698 038 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2021- chapitre 65 opération n° 0P33O5252.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 mars 2021.